

Accord de substitution

L'analyse de la CGT suite aux dernières péripéties.

L'« affaire du PV du conseil de discipline » sur lequel un constat de désaccord avait été dressé le 15 juillet 2014 par l'intersyndicale, n'est que le dernier épisode du mauvais feuilleton « La longue liste de régressions que tente d'imposer la direction » au cours des négociations de l'accord de substitution à la convention collective.

La CGT, comme le reste de l'intersyndicale a voulu marquer son désaccord par le refus de participer aux négociations du 17 juillet, tout en précisant que, pour la CGT, l'intersyndicale ne peut se limiter à cette question !

La question de la discipline ne représente, en effet, que le sommet de l'iceberg !

Parmi les intentions destructrices de la direction :

⊖ Comment ne pas parler de son entêtement à **refuser les automatismes** qui permettent une progression minimum garantie au sein d'une grille de qualification pour celles et ceux qui n'auraient pas « la chance » d'être choisi-es par leur hiérarchie !

⊖ Comment ne pas parler du **refus du paritarisme**, paritarisme qui permet aux salarié-es, par le biais de leur représentant-es élu-es, d'avoir un minimum de transparence sur la politique de la direction en matière de promotion et d'avancement. Demain, c'est l'opacité qui s'annonce avec des mesures sans contrôle et « à la tête du client ».

⊖ Comment ne pas parler des **métiers** qui sont, depuis le début de ces négociations, niés, éclatés en « finalités » d'emploi grotesques pour certaines et qui visent uniquement à individualiser les rapports au travail. Tout cela pour mieux imposer une polyvalence à outrance à des salarié-es dépossédé-es de ce qui fait la fierté de leur activité à Radio France : la qualité du travail dans le cadre d'un métier reconnu et respecté !

⊖ Comment ne pas parler des **musiciens** qui n'ont plus droit qu'à deux jours de négociation pour traiter leur cas... parce qu'il faut aller vite !

⊖ Comment ne pas parler des **précaires-CDDU** qui sont les grands ignorés de cette négociation : Alors qu'ils sont 5 000 à travailler chaque année pour Radio France, ils n'ont droit eux aussi qu'à deux petits jours de négociation !

⊖ Comment ne pas parler de la **méthode de négociation** de cet accord avec, par exemple, des emplois définis hors de la salle de négociation, qui apparaissent modifiés d'une réunion à l'autre, avec une multiplication de réunions visant à épuiser les personnes, avec des documents amenés en séance qui ne permettent pas une préparation minimum !

Depuis le début des négociations, la CGT a marqué à chaque fois que cela était nécessaire ses désaccords et affirmé ses propositions ! Depuis le début, la CGT informe les salarié-es par tracts et assemblées générales parce que ces discussions sont l'affaire de tous et vont avoir des conséquences sur la vie quotidienne de chacun-e d'entre nous pour les années à venir.

Au delà du thème de la discipline, il est temps que l'intersyndicale affiche clairement sa détermination sur tous ces points qui, s'ils étaient maintenus en l'état, mèneraient à **l'accord le plus régressif de l'ensemble de l'audiovisuel public !!!**

Gagner une séance de négociation supplémentaire sur la discipline ne suffira pas. Il est temps de réagir tous ensemble sur l'ensemble de ces questions !!!

Lors de la reprise des négociations en septembre, il faudra imposer l'intérêt des salarié-es à la direction par une action intersyndicale forte et combative !

**Dernière minute : afin de tenir son calendrier, la direction envisage de reporter les CPS annuelles à Janvier 2015...soit après la mise en place de l'accord de substitution, qui, dans son projet, n'envisage pas de CPS !!!
Pour qui prend-on les salarié-es ?**

Paris, le 21 juillet 2014